

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-deux, treize septembre. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi dix-neuf septembre deux mil vingt-deux en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Délibération prêt à taux fixe – investissements 2021-2022
- Décision modificative n°1 budget 2022
- Règlement intérieur « Maison pour tous »
- Présentation du rapport annuel 2021 SDE 24
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES VAUNAC – GUIHENEUF - MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CLAVERIE Thérèse et M. CAMUS Jean-Michel

ABSENT : M. BOURNET Laurent

PROCURATION : Mme CLAVERIE Thérèse à Mme LAGORCE Sophie
M. CAMUS Jean-Michel à Mme IBERTO Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 25 juillet 2022**

DÉLIBÉRATION PRET A TAUX FIXE – INVESTISSEMENTS 2021-2022

N'ayant pas reçu à ce jour toutes les propositions et au vue de l'inflation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette décision d'emprunt.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2022

La décision quant au financement des investissements 2021-2022 étant reporté, il n'y a pas lieu de délibérer sur la décision modificative du budget primitif 2022. Celle-ci sera à l'ordre du jour lors prochain conseil municipal si besoin.

REGLEMENT INTÉRIEUR « MAISON POUR TOUS »

Madame GUIHENEUF Isabelle fait lecture de la proposition du règlement intérieur de la « Maison pour tous ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce règlement intérieur qui sera applicable dès le 1^{er} octobre 2022.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SDE 24

Conformément à l'article D 2224-3 du Code des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente pour l'exercice 2021, le rapport d'activité du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne). La discussion s'engage sur les chiffres clés et les différents projets d'économie d'énergie.

Quelques chiffres clés concernant la concession d'électricité :

- 25 545 km de réseau électrique – 283 609 consommateurs
- 3 456 clients mal alimentés - 118 minutes temps moyen de coupure d'électricité
- 5 454 installations de production d'énergie renouvelable
- 754 raccordements d'installation de production individuelles neuves
- 3 M € de dépenses d'élitage en Dordogne pour 983 km de réseaux
- 84,7 % de point de livraison équipés d'un compteur Linky contre 65,7 % en 2020
- Groupement d'achat gaz : 1 553 km de réseau en gaz naturel et 18 km de gaz propane
49 531 consommateurs – 1 245 GWh distribués sur le réseau
98 communes desservies et 49 334 usagers gaz naturel et 197 gaz propane

- 81 000 points lumineux – environ 30 GWH de consommation énergétique – 502 communes
- 28 % des luminaires jugés vétustes – 17 % du parc en led – 160 contrats de modernisation étudiés
- 11,2 M € de travaux prévus jusqu'en 2023 pour le renouvellement de 5 181 luminaires
- CA 2021 : - Dépenses : 29 682 000,00 €
- Recettes : 36 220 000,00 €

Le rapport reste à la disposition des administrés qui voudraient davantage de précisions.

Après présentation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- **PROJET EFFACEMENT RÉSEAUX AÉRIENS – SDE 24**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet des deux tranches de travaux d'effacement des réseaux aériens du Bourg et de Prats prévues en 2023 et 2024. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter le projet d'enfouissement des lignes aériennes du « Bourg » en 2024, sous condition d'obtenir la signature de toutes les conventions, de la mise en place d'un plan de financement et de l'obtention de subventions. Il était irréalisable de réunir ces trois conditions (délai trop court) pour fixer les travaux de la tranche prévue en 2023 – « Bourg ».

- **RÉNOVATION TOILETTES EXTÉRIEURES**

Madame le Maire, suite à une requête et après visite, estime qu'il serait nécessaire d'acheminer l'eau dans les toilettes publiques et de les rénover. Un débat s'engage. Après discussion, le Conseil Municipal décide de programmer ces travaux pour 2023.

- **RÉFECTION SALLE DE BAIN LOGEMENT COMMUNAL « 28 ROUTE DE PRATS »**

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en mairie de la locataire « 28 Route de Prats ». Après visite avec l'agent technique, constat de vétusté est fait et par conséquent la nécessité de réhabiliter cette salle de bain. Un débat s'engage. Après échange, le Conseil Municipal décide de programmer ces travaux pour 2023.

- **REMERCIEMENTS**

Madame le Maire donne lecture des courriers de remerciements du Secours Catholique et du Resto du Cœur de la Dordogne reçus en mairie.

Madame le Maire félicite les élus en charge de l'événementiel et les agents pour leur implication au bon déroulement de la soirée d'inauguration.

Séance levée à 22h45

Madame le Maire,